

**Mairie de  
SCHALKENDORF**



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton de Bouxwiller  
✉ Mairie,  
67350 SCHALKENDORF  
☎ 03.88.90.80.84  
mairie.schalkendorf@vialis.net

**SEANCE DU JEUDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022 à 19h30**

Sous la présidence de : KRIEGER Bernard, Maire  
SCHMITT Huguette - GANGLOFF Dany  
MONNIER Christophe - MORLANG Christian  
ROOS Isabelle - SCHOLLER Fredy  
TETEGAN Patrick - ZINT Fabrice  
Excusés : ARNOUX Audrey - SCHNELL Frédéric

Nombre de Conseillers  
élus : 11  
en fonction : 11  
présents : 9

**ORDRE DU JOUR**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Christophe Monnier est désigné comme secrétaire de séance.

**2. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 06/10/2022**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06/10/2022 est approuvé et signé à l'unanimité.

**3. Plan communal de distribution des comprimés d'iode**

En complément du plan communal de sauvegarde déjà établi, M. le Maire présente l'annexe « plan iode » qui a pour objectif l'organisation du dispositif de distribution des comprimés d'iode stable. Il a été discuté par le conseil municipal et sera envoyé au Cabinet de la Préfète - service interministériel de défense et de protection civile.

**4. Adoption du référentiel M57 pour le budget principal de la commune de Schalkendorf et le budget annexe Schalkendorf lotissement Hoeffel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Vu la délibération du 2 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la commune de Schalkendorf et le budget annexe Schalkendorf lotissement Hoeffel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la nomenclature M57 développée, sans les obligations réglementaires de la M57 développée propre aux collectivités de plus de 3.500 habitants,
- de préciser que la norme comptable M57 développée s'appliquera au budget principal de la commune de Schalkendorf et le budget annexe lotissement Hoeffel au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**5. Noël 2022**

Le conseil décide :

- la distribution d'un sujet en chocolat aux enfants de 0 à 13 ans inclus
- d'organiser la fête de Noël des aînés le 15 janvier 2022 à la salle polyvalente  
Au menu : choucroute – fromage – dessert glacé

**6. Divers**

- Le Maire informe que les 3 arbres qui posaient un problème le long de la voie de chemin de fer ont été abattus par Jacky Muller
- Le Maire rappelle qu'il reste à programmer en janvier-février 2023 l'abattage de certains acacias situés sur le talus de la « Wigass »